

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le vingt huit mars , le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Jean-Paul BELLIN
Procurations : Sandrine GAYET à Bernard MICHON
Laurence LEROUX à Coralie BOURDELAIN
Stéphane MASTROPIETRO à Thierry MAZILLE
Alain GUIMET à Frédéric GEROMIN
Absents : Christelle DEROUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 21 mars 2017

DELIBERATION N° 3 :

OBJET : Affectation des Résultats

- Du Budget Principal :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- o Un excédent de fonctionnement de l'exercice de 162 674.80 €
- o Un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 2 108.00 €

Soit un excédent total de fonctionnement **de 164 782.80€**

- o Un excédent d'investissement cumulé de **551 487.99 €**

Décide à l'unanimité :

de reporter en recette d'investissement au 001 la somme de **551 487.99 €** au BP 2017

d'affecter en recette d'investissement au 1068 la somme de **164 782.80 €** au BP 2017

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 28 mars 2017

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

